



Pour rappel, les inscriptions 2020-2021 ont déjà validé les phases suivantes :



- Phase de transmission des formulaires uniques d'inscription (des écoles primaires aux parents des élèves de 6ième pour le 24/01)
- Phase d'enregistrement des inscriptions en 1ère année secondaire (du 10/02 au 06/03)
- Phase de latence (aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée entre le 07/03 et le 17/05)
- Phase d'attribution des places par les écoles secondaires (à partir du 06/03)
- Phase de relais vers la CIRI (mi-avril)
- Phase de reprise des inscriptions (du 18/05 au 31/08)

Ce lundi **24 août**, tous les élèves ayant obtenu une place dans une école (que ce soit dans un des établissements mentionnés sur le volet confidentiel ou dans un établissement choisi à partir du 18 mai) seront supprimés de toutes les **listes d'attente** dans lesquelles ils figurent encore. Partant, **à partir du 25 août**, seuls les élèves n'ayant encore obtenu aucune place en ordre utile resteront sur liste d'attente.

Un élève qui obtient une place à partir du 25 août sera donc automatiquement supprimé de toutes les listes d'attente sur lesquelles il figure encore (même si ces listes d'attente concernent des établissements correspondant à de meilleures préférences de la part de ses parents).

Besoin d'aide ?

L'application CIRI PARENTS sera de nouveau accessible le mardi 25 août à 12h au plus tard. Le service des inscriptions est disponible via le n° vert 0800/188.55 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et peut également être contacté par e-mail : [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)  
Plus d'informations [ici](#)

Vous pouvez également consulter notre page sur le décret inscription à l'adresse suivante : <http://www.jeminforme.be/index.php/enseignement-formations/enseignement-secondaire/decret-inscription>